

AVIS PUBLIC

Règlement 1045-17 abrogeant les Règlements 939-13 et 1015-16 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné que, lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, la conseillère madame Geneviève Braconnier a donné un avis de motion à l'effet que ledit règlement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Un projet de ce règlement a été présenté séance tenante.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des membres du Conseil selon les mécanismes d'application.

Ce règlement, modifiant les règlements adoptés précédemment, sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi, **8 janvier 2018**, à 20 h, dans la salle des délibérations de la Ville.

Donné à New Richmond
Ce 17^e jour de novembre 2017

Céline LeBlanc
Greffière